

JARRIE

n°116 Trimestriel • Janvier 2020

MAG

DOSSIER

ÉTAT CIVIL, DOCUMENTS OFFICIELS
**QUELS PAPIERS PEUT-ON
FAIRE FAIRE À LA MAIRIE ?**

P.7-8 TRAVAUX

Rénovation thermique de la mairie
et de l'école Victor Pignat

URBANISME P.11
Adoption du PLUI

SOMMAIRE

P3 ÉDITO

P4-5 **CELA S'EST PASSÉ**
Le Courseton

P6 **SOCIAL**



P7-9 **TRAVAUX**

P10-11 **URBANISME**



DOSSIER

P 12-13 **QUELS PAPIERS PEUT-ON FAIRE FAIRE À LA MAIRIE?**

P 14-15 **ACTUALITÉS**

P 16 **CULTURE**

P 17-19
VIE ASSOCIATIVE

P 20-21 **ÉCONOMIE**

P 22-23
Infos pratiques
et délibérations

P 24 **ZOOM**



Temps forts MUNICIPAUX

CONSEILS MUNICIPAUX

LES PROCHAINES DATES DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 FÉVRIER

Les conseils municipaux sont ouverts
au public et débutent à **18h30**
salle du conseil municipal.

AUTRE RENDEZ-VOUS

COMMÉMORATION DU CESSEZ-LE-FEU GUERRE D'ALGÉRIE

JEUDI 19 MARS

Cérémonie au monument aux morts
à Jarrie. Horaires à venir (cf. le site
internet de la ville ou le compte Facebook).

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

PERMANENCE ARCHITECTURALE

L'architecte conseil reçoit sur rendez-vous.
Vous pouvez vous inscrire en contactant
la personne responsable à Grenoble-Alpes
Métropole.

04 56 58 53 62

remy.rutigliano@lametro.fr



> Détails en page 24

édito

Chères Jarroises et chers Jarrois,

En ce début janvier, en mon nom et au nom du conseil municipal, je vous présente à toutes et à tous nos meilleurs vœux, pour cette nouvelle année 2020 qui nous arrive. Que l'an nouveau soit synonyme de joie, santé, bonheur et réussite pleine et entière dans tous les projets. Pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, je souhaite simplement que vos maux se résorbent et que vous retrouviez, aussi vite que possible, l'énergie pour rebondir.

J'ai encore en tête la magie des fêtes. J'ai pu apprécier les nombreuses manifestations et festivités réalisées courant novembre et décembre : la bourse aux jouets de la ludothèque, les ventes de charcuterie par le club de rugby appréciées en hiver, le marché de la Saint-Nicolas du comité des fêtes, l'arrivée du Père Noël au club de tennis, les divers spectacles et autres concerts... Notre commune est sans cesse animée, notamment grâce à la vitalité de ses associations.

L'année 2019 qui vient de se clore nous a apporté son lot de travail, de difficultés à relever et de chantiers à mettre en œuvre. Mais 2019 nous a aussi apporté la joie et le sourire, notamment avec la finalisation du dossier relatif au toit du Château de Bon Repos reconnu par la mission de Stéphane Bern. Que ce soit l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, la Fondation du patrimoine ou encore l'Association du château de Bon Repos : tous ont tenu à apporter leur soutien ! Je tiens à les remercier vivement toutes et tous.

En ce début d'année, je vous adresse mes souhaits chaleureux pour une belle année 2020. Qu'elle soit propice à la réalisation de vos projets et qu'elle permette au Jarrie que nous aimons de continuer à vivre.

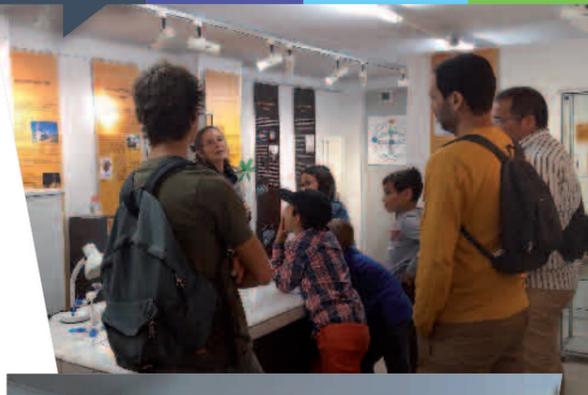
Bien chaleureusement,

Le Maire de Jarrie

ÇA s'est passé...

TOUTE L'ÉNERGIE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

C'est plus de 130 personnes qui sont venues découvrir les ateliers animés par différents organismes et l'exposition permanente consacrée à la transition énergétique lors de la Fête de la science. Ouvert pour l'occasion, le musée de la chimie a accueilli l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat qui a donné de nombreuses astuces pour réduire ses consommations dans son logement. La médiathèque Yvette Virot a permis à l'association Sciences et Malice d'animer un atelier pour faire soi-même ses produits ménagers qui a fait carton plein ! Sans parler de l'entreprise Bonnecabane ou de l'association Repair Café de Pont de Claix. Enfin pour les plus scientifiques, des représentants de l'école Polytech de Grenoble ont présenté les caractéristiques des polymères.



COURIR ET SE DÉPASSER POUR LE COURSETON

De l'enthousiasme, une envie de bien faire, de l'excitation, voilà autant d'émotions qui ont traversé tous les élèves participants, de la grande section de maternelle au CM2 au Courseton. Organisé par l'USEP qui réunit les élèves des écoles de Victor Pignat, Chaberts et Louvarou c'est un moment de partage entre tous les élèves de Jarrrie. Comme chaque année soutenus par les papas, mamans et grands-parents et sous les encouragements de leurs camarades de classe, les enfants ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour courir le plus grand nombre de tours dans le temps qui leur était imparti.

LA FIBRE COMMENCE À SE DÉPLOYER DANS LA COMMUNE

Le 15 novembre à l'espace culturel Paul Bernard, s'est tenue une réunion publique très attendue par les Jarrois(els) : la réunion sur l'arrivée de la fibre à Jarrrie. Avec 140 personnes présentes dans le public, la salle était pleine. Monsieur Sylvestre, d'Isère Fibre, délégataire du Département de l'Isère en charge du déploiement a fait une présentation générale et a répondu aux questions du public. En cette fin d'année un peu plus de 39% des 1841 foyers sont éligibles d'ores et déjà à la fibre*. Le déploiement continue afin d'atteindre les 100% de logements raccordés d'ici octobre 2021. Cinq opérateurs peuvent proposer un abonnement aux foyers jarrois : Orange, SFR, Rézine, Vidéofutur et Owi Tel. D'autres opérateurs sont en cours de conventionnement avec l'État.

ÊTES-VOUS DÉJÀ ÉLIGIBLE ?

www.iserefibre.fr

*Depuis, des problèmes de soudure sont apparus sur certains tronçons. Isère Fibre met en œuvre un plan pour rétablir au plus vite la connexion dans les secteurs déjà desservis par la fibre.



LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE DE 6^E DU COLLÈGE ACCUEILLIS À LA MAIRIE

Depuis plusieurs années désormais, Madame Robin la conseillère principale d'éducation et Madame Sage la documentaliste du collège accompagnent les délégués de classe de 6^e du collège de Jarrrie pour une réunion avec le maire de la commune. Pour la première fois cette année ces élèves sont venus avec leur tuteur délégué qui est en classe de 3^e. Réunis le 25 novembre dans la salle du conseil, ils ont pu poser les questions préparées à l'avance au maire telles que : pensez-vous que la charge de maire vous prendrait autant de temps ? Faites-vous des sacrifices pour exercer vos missions ?... Une heure de dialogues constructifs sur le rôle du maire, l'engagement et bien d'autres thématiques.

JARRIE ACCUEILLE LES GENDARMES DE L'ISÈRE POUR FÊTER LEUR SAINTE PATRONNE

À l'occasion de la Sainte-Geneviève, la gendarmerie organise une grande manifestation regroupant les casernes et des invités venus à la fois du monde civil et des armées. Cette année, la cérémonie religieuse, fixée au vendredi 22 novembre, était organisée à l'église Saint-Étienne puis un second rendez-vous était prévu salle Malraux. L'occasion pour le maire d'accueillir Lionel Beffre, le préfet de l'Isère, les gendarmes et leurs gradés, les représentants de l'armée, mais aussi le député Jean-Charles Colas-Roy ainsi que des élus.



DEUX CONCERTISTES ONT ENCHANTÉ L'ESPACE CULTUREL PAUL BERNARD

Le 18 octobre dernier devant une cinquantaine de personnes sous le charme, deux concertistes ont proposé un récital de musique classique qui a enchanté le public. Ce duo composé d'une violoncelliste, Hélène Dautry et d'une violoniste Mariko Inaba se produisait sur cette nouvelle scène jarroise grâce à la programmation « Les Allées chantent » soutenue par le Conseil départemental de l'Isère. Les deux artistes, habituées aux plus grandes scènes dans le monde entier, ont apprécié ce cadre intimiste et ont interprété, entre autres, des œuvres de Reinhold Glière (musicien ukrainien de la première moitié du XX^e siècle) ou Haendel (compositeur allemand du XVIII^e siècle).

LE REPAS DES SENIORS RÉCONCILIE LES ROCKEURS ET LES HIPPIES!

ILS ÉTAIENT 152 CONVIVÉS RÉUNIS SALLE MALRAUX POUR PASSER UNE BELLE JOURNÉE TOU(T)ES ENSEMBLE À L'OCCASION DU REPAS DES SENIORS.

Le 16 novembre les Jarrois et Jarroises âgés de plus de 70 ans ont partagé un moment convivial autour de bons petits plats et ont profité du groupe de musique pour danser. L'occasion pour les élus présents de mettre à l'honneur la doyenne Glorietta Zeni, 92 ans et le doyen Guillaume Garcia, 94 ans de la commune. Ils ont aussi mis à l'honneur de très jeunes mariés: Odile et Jean-Claude Féaud, Josette et Jean-Pierre Martin, Odile et Robert Puillet et Christiane et Roland Reisse qui fêtaient leurs 50 années de mariage. Une belle journée sur une thématique a priori inconciliable du rock et du hippie!



MERCI MARCELLE!

MARCELLE EST UNE FEMME PASSIONNÉE ET INVESTIE, IL N'Y A PAS DE DOUTE! AVANT D'ÊTRE BÉNÉVOLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, MARCELLE A TRAVILLÉ COMME AIDE-SOIGNANTE À L'ADPA PUIS À LA MAISON DE PALLEINE.

En retraite depuis 12 ans, cette passionnée infatigable a continué à donner de son temps auprès des personnes âgées en tant que bénévole auprès de celles et ceux qui fréquentent le groupe de Trait d'Union. Marcelle vient de laisser sa place à l'automne pour de bon. «J'ai deux arrière-petites-filles et maintenant j'ai vraiment envie de tourner la page et de faire autre chose de mon temps libre» conclut Marcelle dont la bonne humeur manquera au groupe de Trait d'Union et au personnel du CCAS.



Les élus du CCAS souhaitent remercier Marcelle pour toutes ces heures passées auprès des personnes âgées.

À noter

LE CAFÉ DES AIDANTS A REPRIS

Le café des aidants est ouvert aux personnes qui prennent en charge au quotidien un proche malade (parents, frère, sœur, enfants...). Le café des aidants est un lieu d'écoute et de partage.

À JARRIE

- 21/01 Les limites du maintien à domicile
- 12/02 Comment préserver mes relations avec l'extérieur
- 10/03 La maladie de mon proche change

À VIZILLE

- 31/03 L'entrée en établissement de votre proche

> À Jarrrie les cafés des aidants ont lieu de 10h30 à 12h à l'Entr'act 17 rue Jules Ferry

> À Vizille de 14h à 15h30 à la Petite salle - place de la Mairie.



> PERMANENCES AVOCAT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Maître Bobant apporte conseil et orientation.

PROCHAINES PERMANENCES : les lundis 13 janvier, 10 février, 9 mars et 6 avril, à l'Entr'act (17 rue Jules Ferry). Sur rendez-vous de 17h30 à 19h.

04 76 68 88 01

LA CUISINE CENTRALE ET LE RESTAURANT INTER-ENTREPRISES, DES TRAVAUX À VENIR

LE RESTAURANT INTER-ENTREPRISES ET LA CUISINE CENTRALE ONT ÉTÉ CONSTRUITS AU MÊME MOMENT QUE LE COLLÈGE DANS LES ANNÉES 80.

Des travaux s'imposent à la fois pour des raisons réglementaires qui se sont renforcées ces dernières années, mais aussi suite au vieillissement du bâtiment.

Les travaux porteront sur l'électricité et la ventilation, l'accès pour les personnes handicapées et doivent permettre de répondre aux dernières normes en matière d'hygiène. Le maître d'œuvre a été choisi.

Le coût des travaux sera pris en charge pour 60% par le Conseil départemental de l'Isère en tant que responsable de la restauration scolaire du collège. Les entreprises paieront 15% du montant des travaux au titre du restaurant inter-entreprises et la commune le reste, puisque c'est au sein de la cuisine centrale que sont préparés les repas des écoles et du portage des repas du Centre Communal d'Action Sociale. Les travaux devraient débuter été 2020 pour perturber au minimum ce service.



RÉNOVATION THERMIQUE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR PIGNAT

La mairie a entrepris de consulter des entreprises spécialisées dans le but de réaliser des travaux durant le 1^{er} semestre 2020.



L'école élémentaire Victor Pignat a besoin de renforcer son isolation thermique, tout comme la mairie. En effet, ce bâtiment fait partie des 6 locaux les plus énergivores de la commune. Le choix d'une isolation par l'extérieur a été retenu, car le bâtiment s'y prête. Cela permettra aussi de faire faire peau neuve à cette dernière dont le crépi est tombé par endroits. Le chantier prévoit aussi le remplacement de certaines fenêtres et le renforcement de l'isolation des combles.

LA NOUE DES CHABERTS

→ SUITE AUX DEUX INONDATIONS DANS LE QUARTIER DES CHABERTS, LA COMMUNE A DÉCIDÉ DE PRENDRE À SA CHARGE LA CRÉATION D'UNE NOUE DANS LE TERRAIN SITUÉ AU-DESSUS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER GRAND-CHAMP.

Les travaux ont eu lieu en octobre dernier. 400 m³ de terre ont été déplacés afin de créer un fossé et un talus permettant à l'eau en cas de crue de s'écouler dans cette dépression avant d'être redirigée vers le lit du ruisseau du Maléga.



À NOTER

Des travaux concernant l'accès pour les personnes à mobilité réduite sont aussi prévus durant l'hiver. Par exemple, les mains courantes s'interrompaient dans les escaliers et sont désormais continues. Des améliorations sont aussi réalisées dans le sas d'entrée ou au niveau de l'ascenseur afin de répondre aux normes les plus récentes sur ce sujet.

POUR RÉDUIRE LA FACTURE, LA MAIRIE RENFORCE SON ISOLATION

UNE ÉTUDE A ÉTÉ COMMANDÉE PAR LA MAIRIE À L'AGENCE LOCALE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT OU ALEC. CETTE DERNIÈRE A DÉCORTIQUÉ LES CONSOMMATIONS HIVERNALES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Certains d'entre eux, dont la mairie, qui datent de 1999/2000, se sont montrés plutôt énergivores. Certains matériaux comme les isolants sous la toiture ont vieilli et leur efficacité a décliné. Afin de faire des économies d'énergie, mais aussi d'améliorer le confort de travail des agents et des usagers fréquentant la mairie, des travaux de rénovation débutent aux premiers jours de cette

nouvelle année. Ils sont réalisés en 7 phases qui impliquent le déménagement des bureaux concernés.

Les faux plafonds sont démontés, les isolants évacués. De nouveaux faux plafonds sont installés sur lesquels sont pulvérisés 30 à 40 cm de laine soufflée partout où c'est possible.

Dans la partie de la toiture verticale à proximité immédiate du puits de lumière un autre isolant est posé.

Ces travaux permettent aussi de revoir l'électricité pour la mettre aux dernières normes.

Les gaines de ventilation sont aussi isolées pour améliorer les qualités thermiques du bâtiment.

En bref

→ INSTALLATION DES PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES

Les deux panneaux à messages variables seront posés prochainement devant l'école du Louvarou et place du 8 Mai 1945. Ces deux panneaux seront surmontés d'une caméra de vidéo-protection dès que la commune aura obtenu l'autorisation préfectorale nécessaire pour ce type d'installation. Une troisième caméra doit venir compléter l'installation.

Elle sera installée sur un mât à la sortie de la commune en direction de Champagnier à côté du stade du Plâtre. Un dernier panneau sera installé au printemps quartier des Chaberts une fois la seconde phase de travaux achevée.

→ LA MOQUETTE SOLAIRE DE LA PISCINE

La moquette solaire a fonctionné tout l'été et a permis de chauffer la piscine. Grâce à son installation c'est plus de 20 000 kWh qui ont été économisés en 2019 par rapport à la consommation électrique de l'année 2018 soit une économie autour de 25% de la consommation globale.

→ LE TERRAIN DE SPORT DE L'ÉCOLE VICTOR PIGNAT

Durant les vacances de Toussaint, une entreprise a été mandatée pour retirer tout le revêtement de sol couvrant le terrain de sport qui se trouve à l'arrière de l'école Victor Pignat. Ce dernier très abîmé ne pouvait plus être conservé et les réparations n'ont pas été efficaces. Désormais c'est sur un terrain refait de neuf que les enfants peuvent pratiquer différentes activités sportives (basket, football...).



→ PORTAIL DE LA PISCINE

Après un coup de vent important, un arbre malade est tombé et a emporté avec lui le portail arrière de la piscine et une partie de la clôture. Des devis ont été demandés pour installer un nouveau portail et une nouvelle clôture qui seront posés prochainement.



→ LA CANTINE DU LOUVAROU

La consultation des entreprises a été lancée en fin d'année. Les travaux vont commencer au début de l'année 2020.



RÉFLEXION AUTOUR DE LA GESTION DES CHAUFFERIES COMMUNALES

LA SOCIÉTÉ DALKIA, SOUS CONTRAT AVEC LA MAIRIE, ASSURE L'ENTRETIEN DE TOUTES LES CHAUFFERIES COMMUNALES. L'ENTREPRISE A RENDU UN BILAN DE L'ENSEMBLE DES CONSOMMATIONS.

Ce document a été confié par la mairie à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'agglomération grenobloise ou ALEC ainsi qu'à un bureau d'études, afin qu'ils en fassent une analyse qualitative. Lorsque les résultats de

ce travail seront publiés en mars 2020, ils permettront d'affiner le dossier d'appel d'offres qui sera publié peu de temps après. En effet, le contrat avec la société Dalkia prend fin le 30 juin prochain.



À NOTER

→ UNE ÉCONOMIE DE 45 000 EUROS A ÉTÉ RÉALISÉE SUR LA PÉRIODE DU DERNIER CONTRAT. CETTE SOMME SERA UTILISÉE POUR CONTINUER À AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE OU SERA REDÉPLOYÉE DANS LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE.



UNE 2^E TRANCHE DES TRAVAUX A DÉBUTÉ RUE DE LA PIERRE DU PERRON

Après les réseaux d'eau et d'assainissement durant l'été par la Métropole, une deuxième phase de chantier a débuté au début du mois d'octobre.

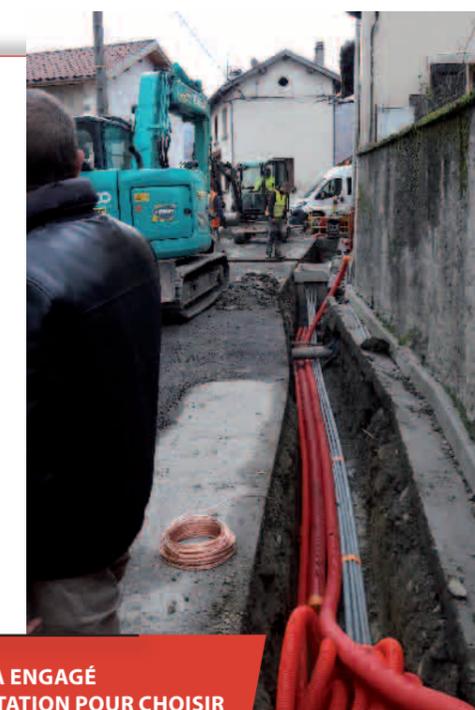
Cette fois-ci les travaux sont sous la responsabilité conjointe du SEDI ou Syndicat des Énergies du Département de l'Isère et des sociétés comme ENEDIS, ERDF et Orange. Depuis l'automne, dans la rue de la Pierre du Perron, des entreprises prestataires réalisent des travaux afin d'enfouir les réseaux actuellement aériens d'électricité et de téléphone.

Parallèlement, les fourreaux qui accueilleront les câbles pour alimenter les mâts de l'éclairage public sont enfouis. Pour des raisons techniques, il était impossible de procéder à l'enfouissement de tous les réseaux en parallèle. Comme dans la phase précédente, les travaux sont réalisés par tronçon, afin de couper le moins possible la route à la circulation dans le quartier.

Entre autres les travaux à proximité immédiate de la cantine, de l'école des Chaberts de la Ribambelle ont eu lieu durant les vacances d'automne.

À noter

LA MAIRIE A ENGAGÉ LA CONSULTATION POUR CHOISIR L'ENTREPRISE QUI SE CHARGERA DE L'INSTALLATION DES CÂBLES ET DES PÔTEAUX POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.



L'ADRESSAGE POUR LA FIBRE

SUR LA COMMUNE DE JARRIE, LES HABITANTS DES IMMEUBLES OU DES LOTISSEMENTS POSSÈDENT LA MÊME ADRESSE AVEC LE MÊME NUMÉRO DE RUE, CAR SEULS SONT NUMÉROTÉS LES ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE.

Pour éviter toute confusion lors de l'installation de la fibre, Isère Fibre a contacté les syndicats et les associations syndicales libres, afin de compléter les adresses pour distinguer chaque logement.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour établir un certificat de numérotation officiel, afin d'établir le complément d'adresse nécessaire aux logements dans des lotissements ou des immeubles, basé sur les numéros de lots.

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme au 04 76 68 88 01
urbanisme@mairie-jarrie.fr



EN BREF...

→ PERMIS DE CONSTRUIRE CANTINE DU LOUVAROU

Le permis de construire de la cantine du Louvarou déposé à l'automne a été délivré au mois de décembre dernier. Désormais, il faut attendre la fin du recours aux tiers d'une durée de deux mois, afin de pouvoir débiter les travaux. La nouvelle cantine se compose de trois salles de repas, de locaux techniques et d'une salle de mise en température pour une surface totale de 345m². Actuellement les enfants mangent dans un local loué à la Société Dauphinoise d'Habitat devenu trop exigu se trouvant dans l'ensemble immobilier des Simianes.



→ PERMIS DE CONSTRUIRE ESPACE MULTI-ACCUEIL LA RIBAMBELLE

Le permis de construire du nouveau bâtiment de la Ribambelle vient d'être délivré. Désormais il faut attendre la fin du recours aux tiers d'une durée de deux mois. Parallèlement lors du dernier conseil municipal de l'année les élus ont voté une délibération qui permet de céder le terrain sur lequel va être construit le bâtiment au SICCE (Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance). Ce tènement se trouve à proximité immédiate de l'école des Chaberts.



→ NOUVEAUX LOGEMENTS MONTÉE DES CLARES

Le permis de construire concernant les nouveaux logements montée des Clares a été délivré (cf. n°115 p 9). Les riverains de la future construction ont fait part de leur inquiétude concernant la question de la circulation dans ce secteur et surtout vis-à-vis des places de stationnement. Suite à une rencontre avec les élus à la rentrée du mois de septembre, un groupe d'habitants bénévoles a été constitué pour travailler avec la mairie sur ces thématiques et au final trouver les espaces pour recréer autant de places de parking que celles qui existaient sur le terrain qui va accueillir les nouvelles constructions.

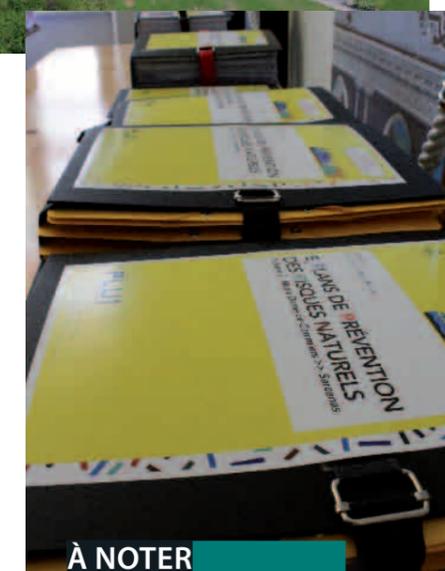
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL RENTRE EN APPLICATION



APRÈS UNE LONGUE INSTRUCTION ET UNE ENQUÊTE PUBLIQUE QUI A CONCERNÉ LES 49 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION, LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OU PLUI A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE DERNIER.

Ce dernier a légèrement été amendé entre le moment où il a fait l'objet d'une enquête publique et son vote à l'assemblée métropolitaine en décembre. La procédure impose une publication officielle dans toutes les communes

concernées. Une fois cette dernière étape achevée, le PLUI remplacera le Plan Local d'Urbanisme communal qui s'appliquait jusqu'ici. « Il est important de noter que tous les dossiers d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...) en cours d'instruction après l'approbation et la publication du PLUI seront instruits en tenant compte des règles du PLUI, même s'ils ont été déposés avant l'approbation du PLUI » explique Annick Boulemlakher. Les 14 hectares constructibles supprimés lors du passage du Plan d'Occupation des Sols au PLU restent inconstructibles au PLUI.



À NOTER

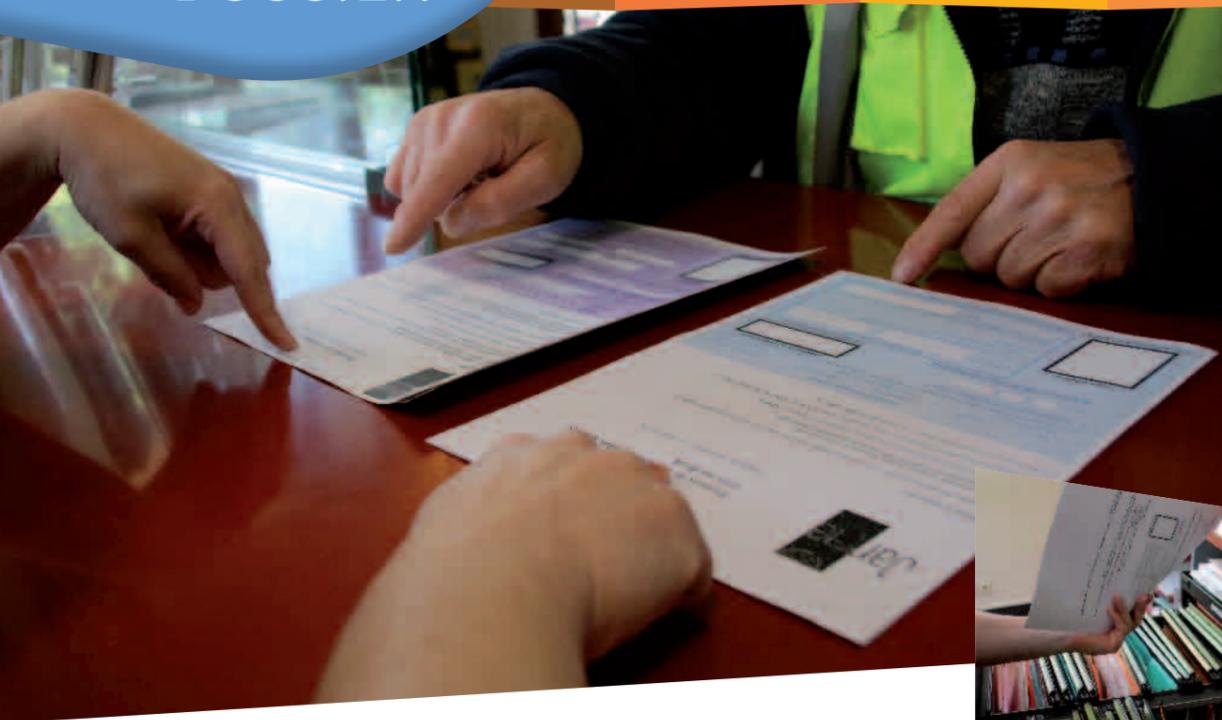
LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN A AUSSI VOTÉ LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL OU RLPI.

Ce dernier sera très certainement annexé au PLUI. Le RLPI codifie l'ensemble des règles autorisant ou interdisant la pose des panneaux publicitaires sur le territoire métropolitain (taille, emplacement, distance avec la voirie...). À Jarrie, il y a peu de panneaux publicitaires ou de pré-enseignes. Aussi ce nouveau règlement devrait avoir un impact limité sur le paysage. Pour tout renseignement sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter la mairie et demander le service urbanisme.

Exemples de ce que l'enquête publique, expression des habitants et du conseil municipal, a pu faire modifier dans le PLUI

- **LES COMMERCES DE BASSE-JARRIE** Préserver les commerces de Basse-Jarrie afin qu'ils ne puissent pas être transformés en logements. Le PLUI préparatoire comportait déjà ces éléments de protection pour les commerces de Haute-Jarrie.
- **ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (Garoudière, Chaberts est, Chaberts ouest, Pré Brenier et Maupertuis)** La profondeur du tampon inconstructible est destinée à assurer un espacement non constructible avec les constructions existantes tout autour des OAP. Sur le territoire communal cet espace a été augmenté et passe à 8 m.
- **OAP PRÉ BRENIER** Le désenclavement du hameau se fera par l'aménagement du chemin rural sud.
- **PRÉ ALLERME** Le tènement 1 situé face au tennis sera classé au PLUI en zone UD3 comme le reste du lotissement avec une obligation de réalisation de 30% de logements locatifs sociaux (suppression de la servitude de mixité sociale spécifique prévue au projet du PLUI).
- **BON REPOS** Création d'une zone au cœur du site de Bon Repos pour permettre la construction d'un bâtiment technique agricole pour le projet d'exploitation du maraîchage.
- **CHABERTS** Classement en zone UA3 du cœur des Chaberts dédié aux équipements publics.





ÉTAT CIVIL, DOCUMENTS OFFICIELS QUELS PAPIERS PEUT-ON FAIRE FAIRE À LA MAIRIE ?

EN QUELQUES ANNÉES, LES COMPÉTENCES DES COMMUNES, MÊME AU NIVEAU DES SERVICES PROPOSÉS PAR L'ACCUEIL, ONT PROFONDÉMENT CHANGÉ, EN PARTICULIER DANS LES COMMUNES DE PLUS PETITE TAILLE. DE CE FAIT, DIFFICILE DE S'Y RETROUVER. C'EST L'OCCASION DE FAIRE UN POINT SUR LES DOCUMENTS QUE VOUS POUVEZ RETIRER OU FAIRE FAIRE À LA MAIRIE DE JARRIE.



Passeport ou carte d'identité

Depuis plusieurs années, l'État a renforcé les conditions pour pouvoir faire ou renouveler les papiers d'identité. Cela a débuté avec les passeports. Depuis 2017, cela concerne aussi les cartes d'identité.

Désormais il faut se rendre dans des communes limitrophes dotées des appareils permettant de relever quatre de vos empreintes de doigts telles qu'Eybens, Vizille ou Pont de Claix. Vous pouvez néanmoins toujours vous rendre à l'accueil de la mairie pour demander la liste des documents à fournir.



Les recensements et la carte d'habitants

Il existe certaines démarches, pour certaines obligatoires, qu'il faut faire impérativement en mairie.

→ Le recensement scolaire

Pour une première inscription dans une école maternelle ou élémentaire de la commune, avec le justificatif de domicile de Jarrie et le livret de famille avant de prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école.

→ Le recensement militaire

Les jeunes atteignant l'âge de 16 ans doivent impérativement venir en mairie



IMPORTANT

→ L'ACCUEIL DE LA MAIRIE NE DISPOSE PLUS DES DOCUMENTS CERFA CONCERNANT LES ACTES QU'ELLE NE DÉLIVRE PLUS.

IL FAUT LES REMPLIR EN LIGNE OU À DÉFAUT SE DÉPLACER DANS LES COMMUNES HABILITÉES À INSTRUIRE CE TYPE DE DOSSIERS, PAR EXEMPLE LES PASSEPORTS OU LES CARTES D'IDENTITÉ, POUR OBTENIR UN DOCUMENT PAPIER.

pour se faire recenser, afin de pouvoir ensuite être appelé(e)s par l'Armée pour suivre la « Journée d'appel de préparation à la défense ».

Cette démarche est obligatoire, sans elle, impossible de s'inscrire à l'examen du permis de conduire, certains examens ou plus tard à certains concours de la fonction publique.

→ La carte d'habitants

Créée par la mairie, elle vous permet en tant que Jarrois(le) de prétendre à des tarifs réduits à la piscine, à la médiathèque ou au musée.

Les certificats

Plus rares mais tout aussi importants, la mairie délivre de très nombreux documents officiels ne pouvant être délivrés la plupart du temps que par un officier d'État civil.

→ Attestation d'accueil

Nécessaire lorsque vous souhaitez accueillir un ressortissant étranger vivant dans un pays hors Union Européenne à votre domicile durant une grande partie ou la totalité de son séjour d'une durée de trois mois maximum (durée autorisée par le visa de touriste).

→ Certificat de vie

Ce document est demandé souvent par les caisses de retraites ou les caisses complémentaires étrangères lorsque le retraité vit une partie de l'année à l'étranger et le reste du temps en France.

→ Les légalisations de signature

Souvent demandées par les notaires dans le cadre d'un acte notarié ou demandées par l'administration pour certains documents. Elle ne peut se faire que si un officier d'État civil en atteste.



À SAVOIR

L'accueil de la mairie remplit d'autres nombreuses missions comme :

- ▶ Les inscriptions à la cantine scolaire (maternelles et élémentaires)
- ▶ Demande de débit de boisson
- ▶ Transmission du dossier Médaille de travail à la préfecture.

À NOTER

Désormais de nombreuses démarches ne se font plus qu'en ligne comme par exemple :

- > Cession de véhicules,
- > Carte grise,
- > Permis de conduire pour véhicules légers, permis poids lourds,
- > Autorisation de sortie de territoire pour un mineur.

→ PLUS D'INFOS

Tous les détails et toutes les informations comme par exemple les papiers à fournir pour chaque demande sur www.ville-jarrie.fr



État civil

La mairie reste le service administratif où vous pouvez réaliser toutes vos démarches en lien avec l'État civil.

→ Certificat de concubinage

Certains organismes, comme les mutuelles, vous demanderont une preuve de vie commune. C'est en mairie qu'il faudra demander le document.

→ Reconnaissance avant naissance

Pour les couples non mariés, ce papier permet d'officialiser la filiation paternelle avant la naissance de l'enfant.

→ PACS ou Pacte Civil de Solidarité

Désormais c'est à la mairie du lieu de domicile que les contrats de PACS sont enregistrés.

→ Actes d'État civil

C'est en mairie que les actes d'État civil suivants sont établis : naissance (mairie du lieu de naissance), mariage (mairie du lieu de mariage), décès (mairie du lieu de domicile et de décès).

→ Attribuer ou renouveler une concession au cimetière.



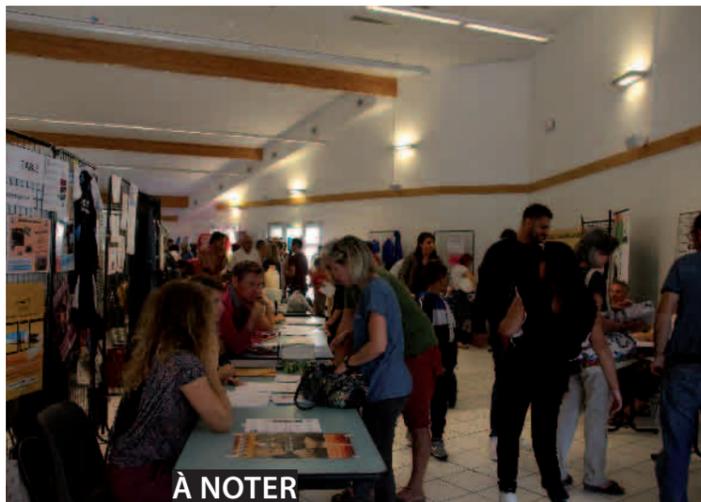
LES LOCATIONS DE SALLE COMMENT CELA MARCHE ?

LA COMMUNE DE JARRIE POSSÈDE UNE UNIQUE SALLE QU'ELLE PROPOSE À LA LOCATION : LA SALLE MALRAUX.

La salle Malraux peut accueillir jusqu'à 230 personnes. Afin d'éviter des locations trop fréquentes, elle est réservée aux seul(e)s Jarrois(e)s pour organiser des soirées de mariages ou des fêtes de famille. Elle peut aussi être prêtée pour les activités ponctuelles ou récurrentes des associations communales. C'est l'endroit où toute l'année ont lieu les cours de danse, de peinture ou encore les ateliers vannerie. Elle peut aussi être louée par les entreprises installées sur le territoire communal pour des cérémonies, comme celles des remises de médailles du travail.

Afin de respecter les habitants qui entourent la salle, la mairie a mis en place un sonomètre qui, si le bruit dépasse un certain niveau de décibels plus de trois fois, met en veille l'électricité.

La musique doit prendre fin à 2 heures du matin. C'est pour ces mêmes raisons que les fenêtres doivent être maintenues fermées et les volets baissés pour éviter que les stroboscopes ou les lumières d'ambiance de la soirée ne viennent perturber les voisins de la salle.



À NOTER

ATTENTION

→ Même si l'accès aux toilettes du rez-de-chaussée du bâtiment est autorisé, seule la salle Malraux est à disposition des locataires.

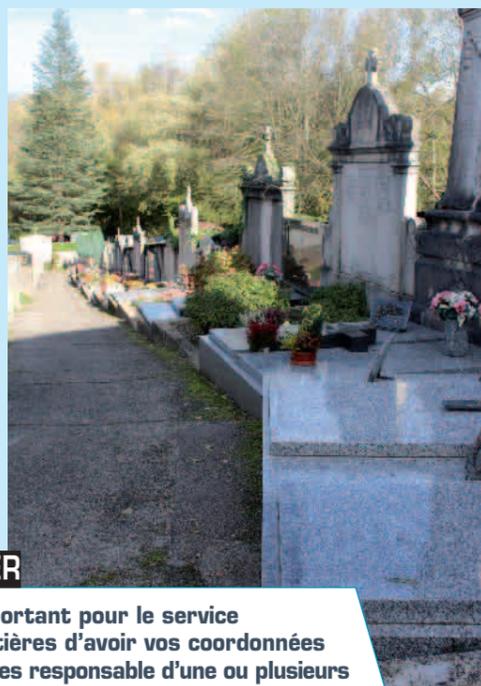
→ Il est interdit d'utiliser les espaces du rez-de-chaussée du Centre Socioculturel.

→ POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT LA SALLE MALRAUX CONTACTEZ LA MAIRIE
04 76 68 88 01 - mairie@mairie-jarrie.fr



VOUS VOUS OCCUPEZ D'UNE CONCESSION DANS UN DES CIMETIÈRES DE JARRIE

INFOS PRATIQUES



A NOTER

Il est important pour le service des cimetières d'avoir vos coordonnées si vous êtes responsable d'une ou plusieurs concessions. Alors n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on vérifie ensemble vos coordonnées.

LA COMMUNE DE JARRIE POSSÈDE DEUX CIMETIÈRES. DÉSORMAIS LES CONCESSIONS SONT D'UNE DURÉE LIMITÉE À 15 ANS OU À 30 ANS.

Durant toute cette période les concessionnaires ont la charge de l'entretien de l'emplacement où se trouve(nt) leur(s) défunt(s).

Mais que cela signifie-t-il précisément ? Natacha Arrighi, responsable des cimetières pour la mairie nous donne les éléments de réponse : « Les cimetières sont des lieux partagés. Afin de permettre à ces derniers de rester en parfait état, nous demandons aux concessionnaires d'entretenir régulièrement les sépultures de leur famille.

Le règlement interdit, entre autres, la plantation directement sur la concession d'arbustes et bien sûr d'arbres. En fait de toutes plantes dont le développement pourrait à terme détériorer la concession et les concessions proches. ». Plus généralement, chaque concessionnaire est responsable de l'entretien de la concession dont il a la charge, afin de ne pas gêner les sépultures voisines, par exemple en ne laissant pas des plantes s'étaler au-delà des limites de l'emplacement.

→ Règlement complet des cimetières disponible sur : www.ville-jarrie.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 INFORMATIONS SUR LE SCRUTIN À VENIR

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU LES 15 ET 22 MARS PROCHAINS. DÉSORMAIS LA COMMUNE EST DOTÉE DE QUATRE BUREAUX DE VOTE.

En effet, les électeurs/trices qui votaient au bureau de vote de l'école élémentaire du Louvarou seront répartis dans deux bureaux.

Le quatrième bureau sera installé dans l'école maternelle du Louvarou. Les votants seront répartis en fonction de leur adresse, la limite étant fixée de part et d'autre de l'avenue du général De Gaulle. Pour les Jarrois(e)s qui voteront désormais dans le quatrième bureau de vote, une nouvelle carte d'électeur/trice sera envoyée dans le courant du mois de janvier.

Les horaires d'ouverture des bureaux de vote ne sont toujours pas connus à l'heure de la parution du journal.

Ils seront communiqués par la mairie dès que la Préfecture de l'Isère nous les aura transmis. Ils seront publiés sur : www.ville-jarrie.fr et sur le compte facebook de la ville de Jarrie.



ET LA MÉTROPOLE ?

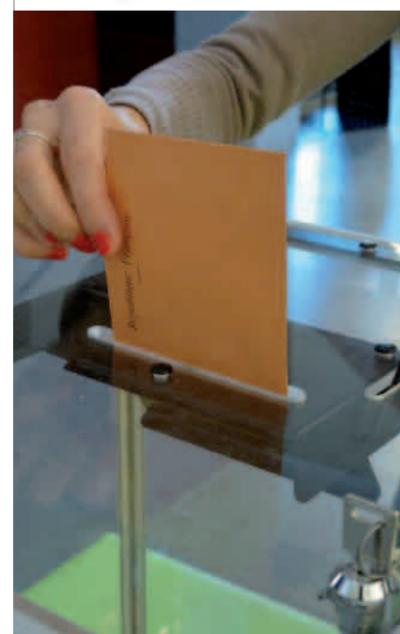
Comme lors du scrutin de 2014, les bulletins de vote mentionneront le nom du/de la candidat(e) à l'élection métropolitaine. Pour répondre à la législation en vigueur, le conseil métropolitain a voté une délibération sur la répartition des sièges au sein de son hémicycle. Pour les plus petites communes, comme Jarrie, le nombre de conseillers communaux passe de 2 à 1.



A NOTER

Pour pouvoir voter le jour du scrutin, il est impératif de venir avec une pièce d'identité (passport, carte d'identité, permis de conduire...).

Le saviez-vous ?



> VOUS ÊTES RESSORTISSANT EUROPÉEN

Il existe deux listes électorales : la liste électorale municipale et la liste des ressortissant(e)s de l'Union Européenne.

Les ressortissant(e)s de l'Union Européenne ont le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des listes électorales ou sur les deux. Pour les élections municipales seuls les votant(e)s inscrit(e)s sur la liste électorale municipale pourront voter.



> POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'année passée les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé. Vous êtes Français(e) et majeur(e) ou ressortissant(e) d'un des pays de l'Union Européenne, vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez le faire jusqu'au **6^e vendredi précédant le scrutin, soit le 7 février 2020.**

Vous pouvez consulter votre situation ou procéder à votre changement d'adresse pour recevoir une nouvelle carte d'électeur/trice en vous connectant sur le site du service public.

EN SAVOIR PLUS www.service-public.fr
Pour une nouvelle carte d'électeur

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE LA PROGRAMMATION DES INTERMÈDES

LES MÉDIATHÈQUES DE CHAMP SUR DRAC, SÉCHILLENNE, VAULNAVEYS-LE-HAUT, VIZILLE ET JARRIE COLLABORENT TOUS LES ANS POUR CONSTRUIRE AUTOUR D'UN THÈME UNE PROGRAMMATION MUTUALISÉE SOUS LE NOM DES INTERMÈDES.

Depuis la rentrée 2019, ce réseau de bibliothèques traite du thème de l'environnement. Sujet d'actualité s'il en est qui se poursuivra en 2020, avec la suite de la programmation. «*À Jarrie nous proposons de partir à la découverte de notre environnement car finalement, c'est souvent celui que l'on connaît le moins bien*»

confie Estelle Mondin la directrice. D'ici la fin du printemps vous pourrez donc profiter d'un atelier sur la cuisine anti-gaspi qui sera organisé en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Jarrie. «*Nous allons aussi proposer un atelier de cuisine à base de plantes sauvages avec une botaniste, Pascale Berendes. Nous irons sur le*



terrain cueillir avec elle les plantes comestibles puis nous irons les cuisiner et les manger» explique Estelle. D'autres très belles animations sont prévues. Comme celle avec Gentiana pour aller découvrir la flore du Clos Jouvin. Il y aura aussi une exposition prêtée par la Médiathèque Départementale de l'Isère «*Les plantes ont du génie*». Et enfin, les lecteurs pourront participer au Prix de la Maison de la Nature et de l'Environnement. 5 livres sont en compétition. Aux lecteurs de voter après les avoir lus.



EN SAVOIR PLUS

Consultez l'agenda du journal ou les sites internet

www.ville-jarrie.fr

www.bibliotheque-jarrie.fr



Une matinée pour phosphorer tous ensemble sur le thème de la médiathèque

TOUTE LA MATINÉE DU 9 OCTOBRE, DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE OU MDI SONT VENUES ENCADRER UN GROUPE D'UNE DIZAINE DE PERSONNES (USAGERS, NON-USAGERS, ÉLU, BIBLIOTHÉCAIRES) POUR RÉFLÉCHIR À LA MÉDIATHÈQUE IDÉALE DANS LE CADRE D'UN BIBLIOREMIX.

C'est par l'intermédiaire du jeu que les participants ont fait travailler leurs méninges pour trouver des idées ou formaliser leur pensée et les propositions ont fusé. Tout ce travail fera l'objet d'un compte rendu par les bibliothécaires de la MDI transmis à l'équipe de la médiathèque.



L'ACTU DU PROJET DE BON REPOS

→ **24 759 euros** récoltés par la Fondation du patrimoine soit **83%** de la somme souhaitée.

→ **12 novembre dernier**, présentation de schéma directeur devant tous les partenaires : la Direction Régionale des Arts et de la Culture (DRAC), Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère, Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que certains partenaires financiers privés tels que le Crédit Agricole. Le schéma directeur a été validé par l'ensemble des partenaires.

PAUL BERNARD RÉSONNE DES TEXTES DE LA COMPAGNIE ACOUR

LA COMPAGNIE ACOUR VA ÊTRE TRÈS PRÉSENTE EN CETTE NOUVELLE ANNÉE 2020 À L'ESPACE CULTUREL PAUL BERNARD. À TROIS REPRISSES ELLE VIENDRA PROPOSER SES SPECTACLES OU CEUX DE COMPAGNIES AMIES.

Premier rendez-vous les **28 et 29 mars** prochains avec la reprise de leur spectacle créé et joué l'année passée au Musée de la résistance et de la déportation : «*Le café de la passerelle*». «*Nous allons repenser la mise en scène de ce spectacle initialement joué en extérieur pour l'adapter à la scène de l'espace culturel Paul Bernard*» explique Catherine Larnaudie avant d'ajouter «*Le café de la passerelle se déroule les jours qui précèdent la libération de la ville de Grenoble. Pour cette nouvelle mise en scène nous allons créer une autre atmosphère*». En effet c'est presque devenu une signature pour la compagnie qui écrit des spectacles retraçant un moment de notre histoire. Dans la foulée de ce spectacle, la compagnie fait venir une compagnie amie, le Théâtre de l'Accalmie, qui présentera un



spectacle aussi sur la thématique de la guerre : «*Natasha ou le lapin de Gerd*». Une pièce qui met en scène deux soldats, clownesques, qui de part et d'autre de la ligne de front dialoguent.



À noter

Rendez-vous en mai prochain pour un **FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR**.

Plus de détails dans le Jarrie Mag n°117.

LA LUDOTHÈQUE, PORTRAIT D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

ARRIVÉE EN 2008 À JARRIE, ESTELLE ÉTIENNE S'INVESTIT TOUT DE SUITE EN TANT QUE BÉNÉVOLE À LA LUDOTHÈQUE.

«*Grâce à la ludothèque j'ai rencontré de très nombreuses personnes et j'ai été tout de suite intégrée*» explique Estelle qui s'est rapidement investie en tant que secrétaire au bureau de l'association et cela durant 10 ans. Elle n'a donc pas hésité quand Émilie Malvoisin a décidé de céder son poste de présidente. «*Il n'est pas très dur de succéder à*

Émilie qui a fait un excellent travail durant toutes ces années» confirme la nouvelle présidente qui a pour autant plusieurs idées d'évolutions concernant la ludothèque. «*Un de mes objectifs serait de faire augmenter le nombre d'adhérents qui se maintient à une quarantaine de familles depuis plusieurs années*» indique Estelle Étienne. Pour cela la nouvelle présidente a plusieurs pistes comme participer à différentes manifestations communales pour mieux faire connaître la ludothèque, créer de nouvelles animations et réfléchir à faire venir des intervenants extérieurs, comme un spécialiste des Kapla*, par exemple.

Et pour tout cela Estelle peut s'appuyer sur un groupe investi constitué de Françoise Lombard, vice-présidente, Françoise Gottar, trésorière, Martine Tasca, trésorière adjointe, Stéphanie Bouziat, secrétaire.

*Jeu en bois



PORTRAIT DE... VINCENT COSTES, NOUVEAU DIRECTEUR DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX

VINCENT COSTES, 43 ANS, PÈRE DE DEUX ENFANTS, EST LE NOUVEAU DIRECTEUR DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE.

Et comme souvent dans le milieu socio-culturel, Vincent dispose d'une expérience professionnelle à la fois riche et multiple. Natif de Lyon et ayant vécu ensuite à Marseille, il est arrivé à Grenoble en 1997. À la fin de ses études, Vincent a travaillé plusieurs années dans des Centres Socioculturels à Grenoble en tant que responsable loisirs, jeunesse ou encore en maison de l'enfance. «*Durant 13 ans, j'ai été salarié d'une association dénommée La Bouture qui avait pour but d'aider les élèves décrocheurs à reprendre des études et avoir un diplôme*» explique le nouveau directeur.

Suite à une perte brutale de subventions, la dissolution de l'association a été prononcée et l'ensemble du personnel a été licencié pour raisons économiques. Vincent Costes en a donc profité pour reprendre lui-même des études et décrocher un Master au sein de l'Institut d'Études

Politiques de Grenoble, dont il est fraîchement diplômé depuis septembre dernier. Homme passionné et ancien sportif de haut niveau au sein d'une équipe de baseball de première division, Vincent Costes est désormais président du club de baseball et softball* de Grenoble.

Et quand on l'interroge sur son nouveau poste de directeur Vincent nous explique «*J'avais envie de me lancer de nouveaux défis en prenant un poste de direction et travailler sur un projet de territoire. Depuis mon arrivée, j'ai eu un accueil remarquable. J'ai pu déjà remarquer que la vie associative ici est extrêmement dynamique*» conclut Vincent Costes.

**Softball qui se joue sur un terrain plus petit que celui du baseball et se pratique majoritairement par des femmes.*



LES DANSEURS DE MALRAUX VOUS INVITENT À LEUR PREMIER THÉ DANSANT

ILS SONT TOUT UN GROUPE, UNE TRENTAINE DE PERSONNES, QUI SUIVENT LES COURS DE DANSE DE SALON D'YVES HEINRY LE LUNDI AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX.

L'ambiance y est conviviale et on réalise vite que ces danseurs sont très soudés. Ce groupe généreux a envie de partager et de communiquer sa passion ! Et quoi de mieux que d'organiser un thé dansant.

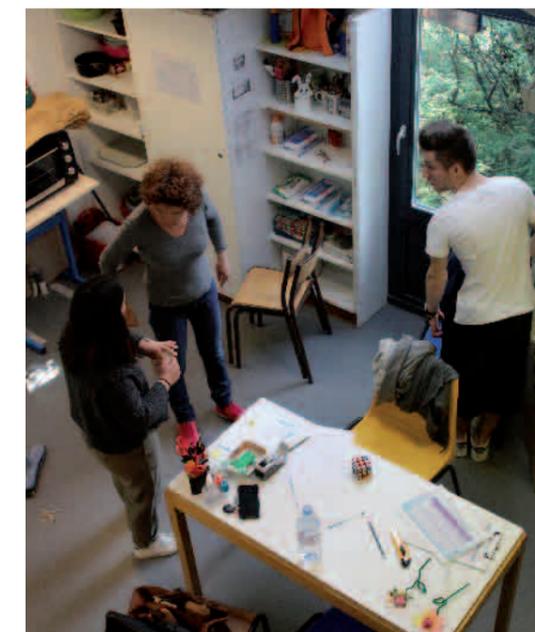
«*Nous avons contacté un disc-jockey qui a l'habitude d'animer des thés dansants. Et on donne rendez-vous aux amoureux de la danse de salon, de rock, mais aussi de danse disco le samedi 18 janvier salle Malraux*» explique Isabelle Parmentier.

Et comme dans le groupe ils sont nombreux à aimer cuisiner, il y aura de quoi régaler les papilles après les tours de piste. L'entrée est de 10 euros et si des bénéfices sont réalisés, ils seront reversés au Centre Socioculturel Malraux qui utilisera les fonds pour acheter une tablette pour le cours de danse de salon ou d'autres fournitures pour les ateliers du Centre.



ENVIE DE DEVENIR ANIMATEUR/TRICE ! LE CENTRE SOCIOCULTUREL VOUS AIDE À FINANCER VOTRE BAF

LE CENTRE SOCIOCULTUREL EST CHARGÉ PAR LA COMMUNE D'ORGANISER ET D'ANIMER LE CENTRE DE LOISIRS.



Rencontre inter-âge

Pour attirer des jeunes gens vers l'animation, le Centre Socioculturel a mis en place un dispositif gagnant-gagnant. «*Nous proposons de financer le coût d'inscription à la formation générale du BAF. Cette formation initiale est assez onéreuse, entre 400 et 500 euros*» explique Émilie avant de conclure «*Cela évite aux parents d'avancer une somme importante. En contrepartie le jeune fera son stage pratique nécessaire pour valider la seconde partie de sa formation au sein du Centre Socioculturel André Malraux gratuitement*».

→ Renseignements :
Émilie Malvoisin
04 76 78 00 10 ou
enfance.cscmalraux@gmail.com

Il est ouvert toutes les vacances scolaires à l'exception d'une semaine durant les vacances de Noël et accueille les enfants de 3 à 11 ans. Pour encadrer les enfants et gérer les activités le Centre embauche entre quatre et huit jeunes selon la fréquentation.

«*Il est parfois compliqué de trouver des jeunes avec les compétences adéquates. En ce moment nous avons plus de mal à recruter. La filière attire moins. Pour autant c'est le premier travail qu'un jeune peut faire dès ses 17 ans*» confirme Émilie Malvoisin, responsable du secteur enfance au Centre Socioculturel André Malraux.

Pour encadrer des enfants dans un Centre de loisirs, il est impératif d'avoir le BAF* ou d'être titulaire d'un CAP** petite enfance.

Le Centre de loisirs



*BAFA: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
**CAP: Certificat d'Aptitude Professionnelle.

DE LA COUPE À LA MANUCURE, EN PASSANT PAR LE MAQUILLAGE, CHRISTINE COIFFURE PREND SOIN DE VOUS

CHRISTINE COIFFURE EXISTE DEPUIS 37 ANS, UNE ENTREPRISE QUI SE TRANSMET DEPUIS TROIS GÉNÉRATIONS.

C'est la mère de Christine qui a ouvert le salon et aujourd'hui c'est Morgane sa fille qui impulse un nouvel élan à l'entreprise familiale. « J'ai débuté par un Bac pro, car ma mère me poussait à poursuivre mes études avant de démarrer un cursus de coiffeuse. Tout comme elle, j'ai fait mon apprentissage dans ce salon de coiffure, il y a presque sept ans déjà » explique Morgane Dussert-Rosset. Mais elle a une soif d'apprendre et a donc suivi un certificat de qualification professionnelle de prothésiste onguilaire puis un second de maquillage professionnel. Depuis cet été, elle propose aux clientes du salon des manucures ou la pose d'ongles et

dispose par ailleurs d'un matériel professionnel pour la pose d'ongles semi-permanents, faire du rallongement, tout en continuant son métier de coiffeuse. Les clientes qui viennent au salon peuvent aussi choisir parmi toutes les prestations de maquillage : les événements, le maquillage festif par exemple pour les enfants. « Je propose les prestations, soit au salon ce qui permet aux jeunes mariées de se faire coiffer et maquiller au même endroit. Je peux aussi me déplacer chez les particuliers car je pratique le body painting* ou le belly painting**. Je maquille ainsi tout le corps de la personne avant une séance photo par exemple » confirme la jeune femme.



*Body painting : maquillage artistique sur une partie ou tout le corps.
**Belly painting : maquillage sur le ventre des femmes enceintes.

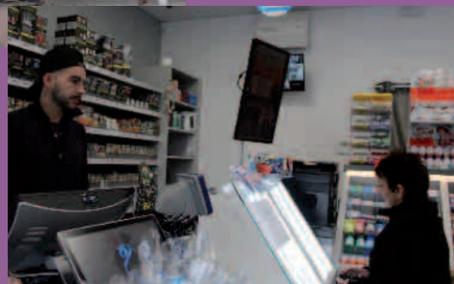


LE TABAC DE LA GARE FAIT PEAU NEUVE ET CHANGE DE PROPRIÉTAIRE

CELA N'A PAS DÛ VOUS ÉCHAPPER, DEPUIS SEPTEMBRE APRÈS TROIS MOIS DE FERMETURE LE TABAC DE LA GARE A BIEN CHANGÉ : NOUVELLE FAÇADE, NOUVELLE ENSEIGNE.

Et quand on pousse la porte, l'intérieur aussi a complètement été refait et réaménagé. Ce changement s'est opéré avec l'arrivée du nouveau propriétaire des lieux Kevin Charles. Et il ne faut pas s'y tromper, ce tout jeune entrepreneur dispose déjà d'une belle expérience. « J'ai travaillé avec ma mère dans son tabac-presse durant trois ans à Pont de Claix. L'affaire tournant bien, j'avais envie de prendre mon indépendance et j'ai cherché une affaire que je dirigerais seul » explique Kevin. Ce natif de Notre-Dame de Mésage connaît très bien Jarrie. « Le tabac de la gare me plaisait, car il est bien placé. J'aime la commune de Jarrie et les habitants sont sympathiques » confirme le propriétaire. Il avait envie aussi de trouver un local où il pourrait mettre sa patte et comme le lieu n'avait pas été rénové depuis plusieurs années, Kevin n'a pas hésité longtemps.

Le nouveau propriétaire a aussi élargi l'offre dans son magasin. En plus du tabac et de la presse, vous pourrez donc prendre un café, acheter de la papeterie ou de la carterie. Il a créé un rayon cadeau et maroquinerie et propose un choix varié de bonbons pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Kevin ne compte pas s'arrêter là et réfléchit à proposer des services postaux. Pour finir, le magasin a élargi ses horaires d'ouverture !



TABAC DE LA GARE
04 76 78 68 14
Du lundi au vendredi
6 h 30 - 19 h
Samedi 8 h - 19 h
Dimanche 8 h - 12 h

Comment se débarrasser des nuisibles ?

CONTACTEZ L'ENTREPRISE DE BENOÎT SEMOUN !

BENOÎT SEMOUN, TOUT JEUNE JARROIS, HABITE LA COMMUNE DEPUIS ENVIRON UN AN ET VIENT DE CRÉER SON ENTREPRISE EN JUIN DERNIER.

Il est spécialiste dans un secteur très porteur, celui de l'élimination des nuisibles et autres espèces envahissantes qui se développent en France et qui ont la capacité de pourrir la vie de leurs hôtes involontaires. Et Benoît d'expliquer « j'ai débuté ma carrière en tant que paysagiste. Très intéressé par les nuisibles ou les parasites des plantes, je me suis très vite spécialisé dans ce domaine. Puis de fil en aiguille j'ai commencé à travailler dans un service municipal d'une collectivité du bassin grenoblois en tant que désinsectiseur, dératiseur ».

Il s'est forgé une solide expérience de plus de dix années dans ce service et a suivi différentes formations. Benoît avait envie de lancer sa propre affaire et devenir son propre patron. « J'ai intégré une franchise installée en Alsace DKM Experts qui est le leader pour la désinsectisation, dératification et désinfection » explique le jeune chef d'entreprise qui intervient chez les particuliers comme dans les entreprises.

« Je viens sur place faire un diagnostic avant de proposer un devis pour éradiquer les nuisibles indésirables. Les traitements utilisés sont choisis pour avoir le moins d'impact possible sur l'environnement » indique ce passionné.

Aujourd'hui, on fait appel à lui pour traiter des nids de guêpes ou de frelons asiatiques, les cafards, dénicher les rats ou les souris et de plus en plus faire face à l'invasion des punaises de lits. Le gérant de DKM Experts intervient aussi beaucoup pour des fouines qui s'invitent dans les maisons.

Et il le promet, la liste va s'allonger avec l'arrivée de nouvelles espèces invasives ou exotiques comme le frelon géant japonais, un monstre de 6 cm minimum.



DKM EXPERTS
Benoît Semoun
07 85 25 18 16
bsemoun.dkmexperts@gmail.com



→ **COORDONNÉES
ET HORAIRES D'OUVERTURE**

Mairie de Jarrie

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30.
Vendredi de 9h à 14h en continu.
Le standard téléphonique est ouvert
à partir de 8h30.
Parc du Clos Jouvin
100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
TÉL. 04 76 68 88 01
mairie@mairie-jarrie.fr
www.ville-jarrie.fr

Centre Socioculturel Malraux

Lundi/mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h30.
Mardi /jeudi : 14h - 18h30.
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h.
1 montée des Clares - 38560 Jarrie
TÉL. 04 76 78 00 10

Médiathèque Yvette Virot

Mardi : 15h30 - 18h.
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h.
Vendredi : 15h30 - 19h.
Samedi : 9h30 - 12h30.
TÉL. 04 76 78 64 99

Musée de la chimie

Lundi, mardi, mercredi
et vendredi : 14h - 17h30.
Fermé le jeudi et le samedi sauf
en cas de manifestations à caractère
événementiel comme les Journées
du Patrimoine.
Parc du Clos Jouvin
100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
TÉL. 04 76 68 62 18

→ **GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ**

CONTACT VOIRIE
0 800 805 807

Cette ligne est ouverte
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

CONTACT DÉCHETS
0 800 500 027 (n° gratuit)

EAU POTABLE
→ **Abonnement, factures** : 04 76 86 20 70
(SPL Eaux de Grenoble-Alpes)

→ **Problèmes techniques** : 04 76 97 75 48
(Régie Eau Potable Grenoble-Alpes
Métropole)

→ **Astreinte** : 04 76 98 24 27

→ **ALERTES**

**SIRÈNE D'ALERTE RISQUES
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

Afin de bien identifier cette sirène,
vous pouvez l'écouter en appelant
le numéro vert : 0800 50 73 05.
Située sur le site industriel d'Arkema
de Basse-Jarrie, elle est testée
tous les premiers mercredis du mois
à 12h05 précises.

**SYSTÈME D'ALERTE
TÉLÉPHONIQUE**

La mairie de Jarrie dispose
d'un système d'alerte téléphonique
pour prévenir les habitants
si un incident survient.
Si votre numéro de téléphone
a changé ou si vous souhaitez
modifier un des numéros déjà entrés
dans notre listing, n'hésitez pas
à contacter la mairie
au 04 76 68 88 01
ou mairie@mairie-jarrie.fr

→ **LÉGISLATION**

**FEUX
PAR DÉCISION DU PRÉFET
DE L'ISÈRE, LES FEUX Y COMPRIS
DE DÉCHETS VERTS
SONT TOTALEMENT INTERDITS.**

NUISANCES SONORES

Les travaux bruyants (*tondeuse
à gazon, tronçonneuse, perceuse,
raboteuse, scie mécanique...*)
ne peuvent être effectués
toute l'année que :
Du lundi au vendredi :
8h - 12h / 14h - 19h30.
Samedi :
9h - 12h / 15h - 19h.
Dimanche et jours fériés :
10h - 12h.

**RECENSEMENT DES JEUNES
DE 16 ANS**

Garçons et filles âgé(e)s de 16 ans
doivent se présenter en mairie
muni(e)s de leur carte d'identité
et de leur livret de famille pour
remplir la fiche de recensement.
Cette dernière est obligatoire
pour effectuer la « Journée
d'appel de préparation à
la défense », pour passer
son permis de conduire,
être inscrit sur les listes
électorales...

en
BREF

→ **AMÉNAGEMENTS POUR
FLUIDIFIER LE TRAFIC
AUTOUR DE L'AUTOPONT**

**DES FEUX TRICOLORES ONT ÉTÉ
INSTALLÉS AVANT L'AUTOPONT
PAR LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
AFIN DE METTRE EN SÉCURITÉ
LES AUTOMOBILISTES EN CAS
D'ACCIDENT SUR LA PLATEFORME
INDUSTRIELLE.**

Ce dispositif provoque chaque jour de
nombreux bouchons. Les élus du
secteur ainsi que le président de la
Métropole, le président du SMTC et
plusieurs députés et sénateurs ont
été reçus à de nombreuses reprises
par le préfet afin de l'alerter sur les
difficultés quotidiennes des habitants
du secteur pour circuler désormais.

Depuis des travaux ont eu lieu à
Vizille pour fluidifier le trafic et des
études sont lancées pour modifier le
rond-point de Champagnier avec la
difficulté de sécuriser la piste cyclable.

Projet pour lequel la Métropole
s'est engagée au côté de la
Préfecture pour trouver une
solution pérenne.



NAISSANCES

Clément BOSSARD - né le 7 août 2019
Augustin BOMCHIL - né le 11 octobre 2019

DÉCÈS

Thierry DURIN - le 30 septembre 2019
René FOSSATI - le 20 octobre 2019
Angèle SEGOND née LOCATELLI
le 21 octobre 2019
José SEMPERE - le 24 octobre 2019
Marcel JOURDAN - le 27 octobre 2019
Carmen TELEJKO née BUGEIA
le 27 octobre 2019
Robert ROLLAND - le 2 novembre 2019
Christiane BESSON - le 16 novembre 2019
Daniel VUILLOD - le 22 novembre 2019

DÉLIBÉRATIONS

**VOTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE**

→ **CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA COMMUNE DE JARRIE,
LA COMMUNE DE VARCES-ALLIÈRES-
ET-RISSET, LA COMMUNE DE VIF,
LE CCAS DE JARRIE ET LE CCAS
DE VIF POUR LA PASSATION
D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
ET DE FOURNITURES DE TÉLÉPHONIE
MOBILE**

Le groupement de commandes est un proces-
sus qui permet à une pluralité de personnes
publiques relevant du Code de la Commande
Publique et justifiant de besoins communs
liés à un achat déterminé ou à une opération
ponctuelle dans le domaine des fournitures,
des services ou des travaux, d'associer leurs
maîtrises d'ouvrage respectives dans le but
de réaliser des économies d'échelle.
La commune de Jarrie, la commune de
Vарces-Allières-et-Risset, la commune de
Vif, le CCAS de Jarrie et le CCAS de Vif ont
des besoins similaires en matière de télépho-
nie mobile. Par conséquent, il paraît oppor-
tun de mutualiser les commandes dans ce
domaine afin de rationaliser l'achat, d'optimi-
ser la mise en concurrence et de mutualiser
les frais de gestion du montage du marché.
Compte tenu de la nécessité de mettre en
concurrence ces prestations, il est proposé
de constituer un groupement de commandes
entre la commune de Jarrie, la commune de
Vарces-Allières-et-Risset, la commune de
Vif, le CCAS de Jarrie et le CCAS de Vif.
Les modalités de fonctionnement de ce
groupement et les conditions de passation
du marché public sont définies, conformé-
ment aux dispositions des articles L2113-1,
L2113-6 et L2113-7 du Code de la Com-
mande Publique, dans une convention
constitutive du groupement de commandes
dont le projet est annexé à la présente déli-
bération.
Il est proposé que la commune de Vif assure
la fonction de coordonnateur du groupement.
Les modalités de répartition des frais relatifs
à la passation du marché sont précisées
dans la convention.
Le coordonnateur réalisera la procédure
sous forme de marché à procédure adaptée
(articles L2123-1 du Code de la Commande
Publique) ou sous forme d'appel d'offres
ouvert (articles L2124-2, R2161-2 et suivants
du Code de la Commande Publique) en fonc-
tion du montant estimé des besoins.
La convention entrera en vigueur dès sa
signature par les parties et prendra fin à la
date de notification des marchés. Une fois la
notification effectuée par le coordonnateur,
il incombe à chacun des membres du grou-
pement d'exécuter le marché à hauteur de
ses besoins propres, conformément aux
documents contractuels du marché.

→ **CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE (SPL) AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE
LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE :
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA VILLE DE JARRIE**

Le Service Public métropolitain de l'Efficacité
Énergétique (SPEE) a l'ambition d'accompa-
gner les habitants, les entreprises et les
collectivités dans la transition énergétique,
en cohérence avec les objectifs du Plan Climat
Air Énergie métropolitain, déclinés dans le
Schéma Directeur Énergie, à savoir, entre 2013
et 2030 : - 22% de consommation d'énergie,
+ 35% de production d'énergie renouvelable,
- 30% de consommation d'énergie fossile.
Le SPEE a notamment vocation à accompa-
gner les communes dans l'amélioration de la
performance énergétique de leur patrimoine.
Les missions actuellement conduites par
l'ALEC : conseil en énergie partagé, accompa-
gnement personnalisé de projets de rénova-
tion, animation d'un réseau des gestionnaires
de patrimoine... sont désormais des missions
de service public, pilotées par la Métropole.
Outre le Service public de l'Efficacité Éner-
gétique, la SPL aura pour vocation de mettre
en œuvre, pour le compte de la Métropole, des
communes, et de ses autres membres, d'autres
actions concourant à l'ambition du Plan Air
Énergie Climat, pour réduire les émissions de
gaz à effet de serre et polluantes du territoire.
La SPL pourra ainsi développer, en dehors
du SPEE, des missions complémentaires,
pour répondre aux besoins propres de ses
communes actionnaires, par exemple :
accompagnement sur le volet énergétique
des opérations d'aménagement, campagnes
complètes de mesures de consommation
d'énergie dans un bâtiment, sensibilisation
et formation des usagers des locaux... et à
plus long terme, sont envisagés la conduite
de travaux pour le compte des communes,
ou le groupement d'achats de matériel de
performance énergétique.
Une Société Publique Locale (SPL) est une
société anonyme régie par le Code de Com-
merce mais dont l'actionariat est strictement
public. Les actionnaires d'une SPL doivent être
au moins au nombre de deux et ne peuvent
être que des collectivités territoriales et leurs
groupements (EPCI, Syndicat d'énergie...). La
SPL exerce son activité exclusivement pour et
sur le territoire de ses actionnaires, dans le
cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou
« in-house »). La SPL présente l'intérêt de
pouvoir accueillir, de façon évolutive, des
actionnaires publics qui détiennent une
compétence en lien avec son objet social :
ainsi la SPL pourra à terme devenir un outil
mutualisé sur un territoire plus grand que la
Métropole de Grenoble ; en intégrant dans
l'actionariat par exemple les EPCI voisins.
Les communes de la Métropole peuvent
entrer au capital de la SPL, principalement
au titre de l'amélioration de la performance
énergétique de leur patrimoine.
La SPL sera administrée par un conseil
d'administration composé d'élus issus des
collectivités actionnaires. Ce conseil d'admi-

nistration élira son Président parmi ses
membres. Le nombre d'administrateurs est
fixé à 15, les sièges étant répartis entre
actionnaires selon leur part au capital de la
société. Les collectivités territoriales et leurs
groupements qui ont une participation au
capital trop réduite pour leur permettre
d'être directement représentés au conseil
d'administration sont regroupés en assem-
blée spéciale, un siège leur étant réservé.

→ **TRAVAUX D'AMÉLIORATION
ÉNERGÉTIQUE ET MISE EN
ACCESSIBILITÉ DES ERP : MAIRIE/
MUSÉE, ÉCOLES MATERNELLE
ET ÉLÉMENTAIRE VICTOR PIGNAT
ET ESPACE ALBERT ROYER.**

La commune a lancé une consultation pour les
travaux de rénovation énergétique et la mise
en accessibilité des ERP : Mairie et Musée.
Des consultations sont en cours pour les
travaux d'amélioration énergétique et la
mise en accessibilité des ERP suivants :
→ Écoles Maternelle et Élémentaire V. Pignat
→ Espace Albert Royer.
Le maître d'œuvre chargé de suivre toutes
ces opérations est :
SOLEA VOUTIER & ASSOCIÉS
7 rue des Jayères à VEUREY-VOROIZE.
Le montant de la mission est de 94 650 € HT.

→ **TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU RESTAURANT
DU CLOS JOUVIN - SIGNATURE
DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
ET DEMANDE D'AUTORISATION DE
SIGNATURE DE TOUS LES DOCUMENTS
AFFÉRENTS À CET OBJET.**

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour les travaux de rénovation énergétique
du Restaurant du Clos Jouvin (réhabilitation
thermique du bâtiment) a été signé avec
TERRITOIRES38 groupe ELEGIA, pour un
montant de 4 858,50 € HT correspondant à la
rédaction du cahier des charges et le choix
de maître d'œuvre.
La consultation du maître d'œuvre a été effec-
tuée. Suite à l'analyse des offres le choix se
porterait sur le GROUPE EOLE / SORAETEC /
TEB / IDE PROJET / CUISINE INGÉNIEURIE
pour un montant de 99 060 000 € HT.
Des consultations sont en cours pour le
diagnostic amiante avant travaux, pour les
missions SPS (coordonnateur en matière
de sécurité et de protection de la santé) et
pour le Contrôle Technique.
Le Maire demande au Conseil Municipal
l'autorisation de signer :
→ le marché de maîtrise d'œuvre avec le
Groupe EOLE
→ les devis et propositions de prix pour le
diagnostic amiante avant travaux, les
missions SPS et le Contrôle Technique.
Des participations financières du DÉPARTE-
MENT DE L'ISÈRE, des entreprises ayant signé
une convention de groupement de commandes
(ARKEMA, FRAMATOME) sont prévues pour
aider la commune à effectuer les travaux.

ON RESPECTE LA RÉGLEMENTATION SUR **LES ACTIVITÉS BRUYANTES**

TOUTE L'ANNÉE ON EST AMENÉ À FAIRE CHEZ SOI DES TRAVAUX, SOIT EN EXTÉRIEUR (TRONÇONNAGE, UTILISATION DU TAILLE-HAIE, TONDRE LA PELOUSE, BÉTONNIÈRE), SOIT DES TRAVAUX EN INTÉRIEUR (PERCEUSES...).

Pour autant le bruit chez les particuliers est encadré par un arrêté préfectoral qui date de 1997.

Ce dernier régleme toutes sortes de bruits. L'article 9 est consacré à la question des travaux chez les particuliers et précise les plages horaires durant lesquelles il est autorisé de les réaliser :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

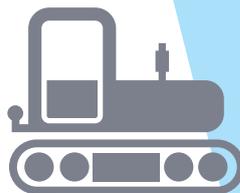
À NOTER

→ L'ARRÊTÉ COMPREND 15 ARTICLES QUI RÉGLEMENTENT D'AUTRES SOURCES DE BRUITS COMME LES PISCINES, LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES, OU ENCORE LE BRUIT DANS L'ESPACE PUBLIC.

Pour en savoir plus vous pouvez télécharger l'arrêté sur le site internet de la Préfecture de l'Isère :

> www.isere.gouv.fr

Rubrique : Politiques-publiques/Environnement/
Bruit/Liens-et-documents-utiles



Soirée des Vœux 2020

MARDI 14 JANVIER 2020

À PARTIR DE 19 H • SALLE MALRAUX (1 montée des Clares)

- Le maire ainsi que tout le conseil municipal de Jarrie vous convient à la soirée des vœux à la population. Tou(te)s les habitant(e)s, les forces économiques et bien sûr les associations sont convié(e)s à participer à cette soirée durant laquelle le maire fera une allocution de bienvenue, suivie d'un apéritif convivial. L'occasion pour toutes et tous de partager, discuter et échanger autour d'un verre et quelques gourmandises.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez de vous installer dans la commune ? N'hésitez pas à venir à la soirée des vœux. Les élus vous proposent de se présenter et faire votre connaissance. Une mallette vous sera remise contenant différentes plaquettes vous permettant d'en savoir plus sur votre commune d'habitation.

CONTACT : karine.braconnier@mairie-jarrie.fr